



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES réservé

Section : Chinois

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Mme Ling Lacourcelle

Présidente du jury

Nombre de postes : 6 postes pour le public

Nombre de candidats inscrits et validés : 9 dossiers RAEP ont été reçus mais 6 candidats seulement ont été validés par le Ministère

Nombre de candidats admissibles : 6 mais 2 candidatures seulement ont été validées, les 4 autres n'étant pas retenues par le Ministère à la veille de l'épreuve d'admission

Nombre de candidats admis : 1

Rapport sur l'épreuve d'admissibilité :

Après l'examen des dossiers RAEP (une présentation de parcours personnel suivie de celle d'une séquence pédagogique), le jury constate que les consignes des instructions officielles relatives à ce concours ont été assez bien respectées par la plupart des candidats.

Toutefois, au sujet de la première partie du dossier, la présentation du parcours professionnel ne doit pas se limiter à une description de carrière, mais doit plutôt apporter logique et cohérence pour expliquer l'intérêt que porte le candidat au métier d'enseignement qu'il exerce actuellement, et indiquer clairement les raisons qui le poussent à se présenter à ce concours ainsi que ses objectifs professionnels.

En ce qui concerne la seconde partie, deux dossiers n'étaient pas conformes aux instructions officielles. Il est spécifié que dans cette seconde partie, le candidat doit développer une séquence pédagogique et en faire une analyse. Or ces deux dossiers se sont contentés de traiter « la préparation et l'exploitation d'un échange avec un établissement chinois » et « les difficultés rencontrées dans l'apprentissage de la langue chinoise par les étudiants français et comment y faire face ».

Parmi les dossiers conformes, le jury aurait souhaité voir un approfondissement des connaissances du programme officiel dans la construction d'une séquence. Certains dossiers ont présenté une séquence dont les séances offrent une progression tandis que dans un dossier, la séquence est découpée en séances qui ressemblent plutôt à une succession de tâches à réaliser, sans articulations entre elles. Ce qui laisse à supposer que l'enseignant n'a pas vraiment une vision globale de la séquence.

D'autre part, la référence aux instructions officielles pour la présentation d'une séquence ne doit pas se limiter à des reprises (parfois hors contexte) de formulations, extraites des programmes, qui ne sont pas pour autant bien compris (voire étudiés). L'utilisation des NTICE, par exemple, est citée à plusieurs reprises par des candidats, sans que la démonstration faite de sa pertinence et de son intérêt n'apparaisse de façon convaincante. Il en va de même du traitement de la gestion de l'hétérogénéité qui semble plus un passage obligé de la présentation de la séquence qu'une réelle prise en compte (et donc compréhension) du sujet. L'emploi d'un vocabulaire jugé approprié (tâche finale, pédagogie différenciée, approche actionnelle, ...) revient régulièrement dans les dossiers sans que l'on en voie la nécessité, ni de façon pertinente.

Il a également été demandé aux candidats de faire une analyse de la séquence exposée. Il est regrettable que seule la moitié des dossiers ait proposé une telle analyse. De plus une analyse suppose une prise de recul par rapport à ses pratiques pour pouvoir en tirer des points forts et des points faibles ainsi qu'une mise en perspective. L'un des dossiers proposant une analyse n'a fait qu'émettre des commentaires qui ne sont pas pertinents et qui auraient pu provoquer une remise en question de ses pratiques. Certains candidats ont également des difficultés à se détacher de l'utilisation d'un manuel ou d'un ouvrage de référence qui constituent de manière systématique le guide exclusif de leur réflexion, voire de construction de leur séquence.

Quant à la pertinence du choix des documents joints en annexe, certains candidats ont choisi des documents qui sont des présentations de points grammaticaux qui soit n'ont pas de lien entre eux soit ne présentent pas d'intérêt particulier. D'autres ont en revanche présenté des documents très pertinents et bien construits liés aux activités proposées de la séquence décrite.

Rapport sur l'épreuve d'admission :

Les deux candidates admissibles ont chacune présenté leur dossier et répondu aux diverses interrogations du jury. La première candidate, dont le dossier n'était pas vraiment conforme, a montré des lacunes au niveau de la construction d'une séquence et la programmation à l'année. La méconnaissance des instructions officielles concernant l'enseignement des langues vivantes dans le secondaire, ainsi que celle du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat, ont joué en sa défaveur. Cette candidate a tenté de reproduire des parties de son cours donné à des étudiants/adultes, confondant ainsi enseignement en université et épreuve de concours. Il est donc rappelé aux candidats que la préparation à cet oral ne doit pas être une simple reprise du contenu du dossier RAEP mais la préparation d'un concours professionnel.

En revanche, la deuxième candidate, dont la clarté et la cohérence du dossier avaient déjà retenu l'attention du jury, a été à même de porter un regard critique et constructif sur les choix proposés dans son dossier, mais aussi d'apporter des réponses claires et précises aux différentes questions posées par le jury.

Pour préparer au mieux l'entretien en chinois, le jury attire l'attention des candidats, qui ont tendance à ne préparer cet oral qu'à l'aide de leur dossier RAEP, sur l'importance de s'entraîner à une prise de parole en continu et/ou en interaction sur des sujets liés à des aspects pédagogiques extérieurs à leur dossier.

Par ailleurs, la maîtrise du temps est également un aspect à ne pas négliger. Les candidats doivent être capables de synthétiser leur dossier dans le temps imparti. Il s'agit d'une capacité potentielle à maîtriser le temps d'une séance de cours, voire d'une séquence. Le fait de ne pouvoir respecter le temps imparti pour la présentation du dossier RAEP ou l'exposé sur le sujet imposé est pénalisant pour les candidats.

Enfin, le jury conseille aux futurs candidats de participer aux stages de formation organisés par l'inspection de chinois dans les différentes académies, qui offrent des occasions d'échange et d'entraînement, et qui permettent d'approfondir la connaissance des programmes officiels.